

Situation définitive - Obligations équipes de jeunes - Saison 2024/2025

Rappel des obligations (article 6.14 des règlements généraux du District)

Nombre d'habitants supérieur à 2 000 : Niveau 1 District : 1 équipe à 11, 1 équipe à 8 et 2 équipes à 4 ou à 5
Niveau 2 et inférieurs des Districts : 1 équipe à 11 ou 2 équipes à 8 ou 2 équipes à 4 ou à 5

Nombre d'habitants entre 750 et 2 000 : Niveau 1 District : 1 équipe à 11, 1 équipe à 8 et 1 équipe à 4 ou à 5
Niveau 2 et inférieurs des Districts : 1 équipe à 11 ou 1 équipe à 8 ou 1 équipe à 4 ou à 5

Nombre d'habitants inférieur à 750 : Pas d'obligations

Liste des clubs en infraction pour la saison 2024/2025

N° affiliation	Clubs en infraction	Population Chiffre INSEE	Nombre d'équipes de jeunes validées pour les obligations 2024/2025	Nombre d'années d'infraction	Sanction sportive saison 2025/2026	Amende financière au 30/06/2025
Départemental 1						
582240	Val de Chiers E.S.C.U.	1 253	0	2	Interdiction d'accéder	240,00 €
Départemental 2						
590338	Liverdun Portug. Amis	5 764	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
564147	Lunéville Turcs F.C.	18 051	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
651792	Nancy Rene II A.J.S.	105 753	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
550592	Nancy Mahorais A.S.J.	105 753	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
561147	Vandoeuvre Latiki A.S.	29 829	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
580466	Vandoeuvre Nurhak	29 829	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
500297	Varangéville St Nic.	10 043	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
Départemental 3						
524386	Atton F.C.	894	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
526027	Beuveille U.S.	790	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
554215	Cirey/Vezouze F.C.	1 611	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
500465	Foug U.S.	2 644	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
526609	Lunéville Sixte E.S.	18 051	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
840295	Vandoeuvre Médec. Lor.	29 829	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
Départemental 4						
561017	Belleau A.S.	762	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
503605	Chaligny S.C.	2 821	0	1	Non	80,00 €
546198	Lucey Boucq Trondes	1 448	0	1	Non	80,00 €
564527	Mussipontain U.S.J.B.	14 548	0	1	Non	80,00 €
863781	Nancy Loisirs A.S.	105 753	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €
564343	Nancy United	105 753	0	1	Non	80,00 €
513148	Xeuilley E.S.	976	0	2	Retrait de 3 points	160,00 €

Procédure d'appel :

Les présentes décisions de la commission de gestion des championnats sont susceptibles d'appel devant la commission districale d'appel du District Meurthe-et-Moselle de Football par lettre recommandée sur papier à entête du club, télécopie ou courrier électronique impérativement envoyé à partir de l'adresse électronique officielle du club adressé au District Meurthe-et-Moselle de Football, 15 boulevard Maréchal Foch, 54600 VILLERS LES NANCY ou à secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de la date de publication sur le site du District. Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.